



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent soixante-troisième session

Rome, 2-6 décembre 2019

### Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

#### Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO, à savoir:

- 1) la quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2-13 septembre 2019, Inde);
- 2) 2021, Année internationale de l'élimination du travail des enfants;
- 3) les éléments nouveaux qui se sont fait jour dans les processus intergouvernementaux de suivi et d'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable (ODD) et les perspectives de travail de la FAO;
- 4) *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*, qui traite des ralentissements et des fléchissements économiques ayant une incidence sur la faim.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés lors de la cent soixante-troisième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



## I. Quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2-13 septembre 2019, Inde)

1. La quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue à New Delhi (Inde) du 2 au 13 septembre 2019 (ci-après «COP 14»). Les Parties se sont accordées sur 36 décisions visant à renforcer et à affiner l'action sur le terrain afin d'atteindre les objectifs de la Convention pour la période 2018-2030. Elles ont adopté la Déclaration de New Delhi. Investir dans les terres et débloquer des opportunités<sup>1</sup>, dans laquelle elles se sont engagées sur diverses questions, notamment la parité hommes-femmes et la santé, la restauration des écosystèmes, la préparation à la sécheresse, l'action face au changement climatique, la participation du secteur privé, la participation des jeunes et la nécessité de sécuriser les droits fonciers.
2. Dix décisions de la Conférence des Parties (ci-après «COP») font écho aux travaux de la FAO: cinq émanant du Comité plénier, trois du Comité de la science et de la technologie et deux du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention. Ces décisions intéressant la FAO portent sur des questions relatives aux régimes fonciers, aux tempêtes de sable et de poussière, à la préparation à la sécheresse, à la restauration des écosystèmes et à la neutralité en matière de dégradation des terres.
3. Plus particulièrement, la décision ICCD/COP(14)/L.17 sur les régimes fonciers «*encourage les Parties à observer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*» et «*prie également le secrétariat et invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres partenaires compétents à collaborer afin de produire un guide technique sur la façon d'intégrer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres*». Cette décision sera appliquée en étroite collaboration avec la FAO, notamment par l'intermédiaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui est à l'origine des Directives volontaires.
4. Par ailleurs, la COP 14 a accueilli la première consultation publique sur la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), co-organisée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui sont les organismes chefs de file de la mise en œuvre de la Décennie, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa résolution A/RES/73/284 en mars 2019. Ont participé à la consultation plus d'une centaine de représentants des Parties, partenaires et parties prenantes qui ont manifesté leur intérêt et apporté des contributions à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre. L'Inde, en sa qualité de pays hôte de la COP 14, s'est engagée à relever de 21 à 26 millions d'hectares son objectif de restauration des terres à l'horizon 2030.
5. Pendant la COP 14, la FAO a animé cinq manifestations parallèles sur les thèmes suivants: l'initiative sur l'économie de la restauration des écosystèmes, l'initiative régionale de la FAO visant à combattre la dégradation des terres en Méditerranée, au Proche-Orient et en Europe de l'Est (LANDMEDNET), la sécheresse et la neutralité en matière de dégradation des terres au service de la sécurité de l'approvisionnement en eau, le suivi de la dégradation des terres et la lutte contre ce phénomène dans les zones pastorales, et les effets de la dégradation des terres et de la variabilité climatique sur l'insécurité alimentaire dans les zones montagneuses.

## II. 2021, Année internationale de l'élimination du travail des enfants

6. En juillet 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants. Les activités menées par des enfants dans le secteur agricole ne sont pas toutes considérées comme relevant du travail des enfants, autrement dit mauvaises pour eux. En effet, certaines tâches peuvent aider les enfants à acquérir des compétences agricoles et des aptitudes à la vie quotidienne qui leur seront utiles. La notion de travail des enfants est définie par les deux conventions y afférentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), que pratiquement tous les pays ont ratifiées. À l'échelle mondiale, le secteur agricole concentre 71 pour cent du travail des enfants, ce qui concerne

---

<sup>1</sup> <https://www.unccd.int/news-events/new-delhi-declaration-investing-land-and-unlocking-opportunities>.

108 millions d'enfants. Plus des deux tiers de ces filles et garçons travaillent pour leur famille sans rémunération et se voient souvent confier des tâches dangereuses. Le travail des enfants menace la santé et l'éducation des intéressés et limite leur capacité d'obtenir ensuite des moyens d'existence et emplois décents. Le travail des enfants constitue un obstacle au développement durable de l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

7. La FAO collabore depuis longtemps avec l'OIT aux niveaux national, régional et mondial afin d'éliminer le travail des enfants dans le secteur agricole. Elle joue un rôle de chef de file dans le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (PITEA). En outre, elle fait partie du groupe de coordination mondial de l'Alliance 8.7, qui unit les efforts mondiaux en vue d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé (cible 8.7 des ODD).

8. La FAO et d'autres parties prenantes intéressées par l'agriculture ont un rôle décisif à jouer dans l'élimination du travail des enfants dans ce secteur car elles sont en mesure d'intervenir en zone rurale, de toucher les petits producteurs et d'aider à s'attaquer à l'une des principales causes du travail des enfants dans l'agriculture, à savoir la pauvreté des ménages ruraux. Ces parties prenantes peuvent grandement contribuer à réduire le travail des enfants dans le secteur agricole en promouvant des pratiques agricoles sans danger, des technologies et des pratiques à faible coefficient de main-d'œuvre, des programmes d'investissement tenant compte du travail des enfants, le développement de chaînes de valeur durables, la résilience face au changement climatique, les politiques agricoles et de nombreuses autres approches que la FAO encourage. Cependant, ce potentiel demeure en grande partie inexploité.

9. L'Organisation prévoit de publier un cadre sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture en 2020 et d'animer une conférence internationale de haut niveau sur le travail des enfants dans ce secteur en 2021, dans le cadre de l'Année internationale, afin de contribuer à la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants.

### **III. Éléments nouveaux qui se sont fait jour dans les processus intergouvernementaux de suivi et d'établissement de rapports concernant les objectifs de développement durable (ODD) et perspectives de travail de la FAO**

10. L'année 2019 a été cruciale du point de vue du suivi des ODD et, plus généralement, du mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est réuni en juillet et en septembre, à l'occasion de sa première session quadriennale des chefs d'État et de gouvernement. Il s'est appuyé sur le rapport intérimaire relatif aux ODD le plus complet à ce jour, sur une édition anticipée de *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* et sur le premier rapport intérimaire de la FAO concernant les 17 indicateurs des ODD dont elle est garante. Par ailleurs, la neuvième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui s'est tenue à Beyrouth du 25 au 28 mars 2019, a abouti à l'approbation du dernier indicateur de catégorie III placé sous la responsabilité de la FAO. Cela a représenté un tournant dans les travaux de l'Organisation sur les ODD, l'achèvement de la phase initiale d'élaboration et d'expérimentation de méthodes nouvelles, et a permis de mettre davantage l'accent sur d'autres aspects méthodologiques, notamment la ventilation des données et l'intégration de nouvelles sources de données (images d'observation de la Terre, par exemple), et d'accélérer les initiatives de renforcement des capacités.

11. Entre la neuvième et la dixième réunion du Groupe d'experts (Addis-Abeba, 21-24 octobre 2019), plusieurs consultations électroniques ont été organisées en vue de jeter les bases de l'examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD qui aura lieu en 2020. Ces consultations ont permis au Secrétariat du Groupe d'experts d'établir une «longue liste» préliminaire des changements qu'il serait possible d'apporter au Cadre d'indicateurs mondiaux actuel, notamment le remplacement, l'ajout, la suppression, la révision et l'affinement de certains indicateurs, en vue de leur examen et de leur approbation à la dixième réunion. Les trois grandes révisions méthodologiques que la FAO avait proposées au sujet des indicateurs 2.4.1, 2.5.2 et 5.a.2 ont été approuvées à l'unanimité lors de la réunion. En revanche, l'indicateur 2.a.3, que l'Organisation avait suggéré d'ajouter pour mesurer le crédit à l'agriculture, n'a pas été approuvé au motif qu'il n'était pas représentatif de l'intégralité des

investissements du secteur privé dans le secteur. Le Secrétariat du Groupe d'experts a annoncé le reclassement de plusieurs indicateurs intéressant la FAO: les indicateurs 2.1.2, 6.4.1, 14.6.1 et 14.b.1 dans la catégorie I et l'indicateur 2.5.2 dans la catégorie II.

12. Une réunion parallèle a été convoquée avec tous les organismes contribuant à l'élaboration du rapport 2020 sur les ODD. Dans ce contexte, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est référée à la demande formulée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, qui souhaitait que les données soient plus à jour. Pour ce faire, il sera souvent nécessaire d'appliquer des techniques de prévision immédiate et de prédiction anticipée aux indicateurs des ODD. Les participants à la réunion ont examiné le premier schéma de progression, établi à la hâte pour la réunion de septembre du Forum de haut niveau, qui associait deux types d'évaluation pour chaque région des ODD: une évaluation des avancées symbolisée par un code couleurs (feux de signalisation à quatre couleurs) et une évaluation de la situation résumée sous la forme d'un texte. Compte tenu des nombreux problèmes méthodologiques inextricables concernant l'établissement des cibles, la mesure des progrès accomplis et l'analyse des évolutions, il a été convenu de créer un groupe de travail qui serait chargé spécifiquement de guider la communauté internationale des statistiques dans l'élaboration des rapports annuels ultérieurs afin de veiller, dans la mesure du possible, à ce que tous les organismes garants adoptent la même méthode. À cet égard, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) se sont portés volontaires pour faire partie de ce groupe, qui définira son mandat en novembre 2019 et produira un «document de réflexion» en janvier 2020 au plus tard.

13. Par ailleurs, les membres du Conseil recevront des informations actualisées sur les activités de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources par lesquelles la FAO aide les pays à suivre les indicateurs relatifs aux ODD.

#### **IV. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 traite les ralentissements et des fléchissements économiques ayant une incidence sur la faim***

14. Les projections économiques mondiales les plus récentes indiquent qu'il faut encore s'attendre à une croissance économique en berne ou au point mort dans de nombreux pays. Si ces projections se concrétisent, la sécurité alimentaire et la nutrition s'en ressentiront à l'échelle mondiale. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019* établit que la faim progresse dans de nombreux pays où l'économie a ralenti ou s'est contractée. À partir d'un échantillon de 77 pays, le rapport montre que 84 pour cent de ces pays, soit 65, ont connu une hausse de la sous-alimentation parallèle au ralentissement ou à la contraction de leur économie entre 2011 et 2017. Il s'agit, pour la plupart, de pays à revenu intermédiaire qui, en raison de leur forte dépendance à l'égard du commerce international de produits de base, sont très sensibles aux diminutions marquées des cours des produits. Pour certains pays, les chocs économiques sont également des facteurs importants qui prolongent et aggravent les crises alimentaires.

15. Les répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition prennent de nombreuses formes. Les ralentissements et les fléchissements économiques entraînent souvent une augmentation du chômage et une baisse des salaires et des revenus, ce qui entrave l'accès des pauvres à l'alimentation et aux services sociaux essentiels. Ils peuvent également avoir des conséquences sur l'accès à des aliments nutritifs de grande qualité, ainsi que sur l'accès aux services de base comme les soins de santé. Au bout du compte, les événements économiques négatifs ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, dont l'ampleur dépend du taux de pauvreté extrême et de la mesure dans laquelle les pauvres font face à l'exclusion découlant de différentes inégalités. Le rapport indique que le taux d'insécurité alimentaire grave est presque trois fois plus élevé dans les pays où les inégalités de revenu sont marquées (21 pour cent) que dans ceux où elles sont faibles (sept pour cent).

16. Le rapport contient des recommandations de politique générale fondées sur ces éléments. À court terme, il faut que les pays protègent les revenus et le pouvoir d'achat afin de contrer les difficultés économiques, au moyen de programmes de protection sociale, notamment des transferts monétaires et des repas scolaires, des programmes de travaux publics, qui contribuent à réduire le chômage, des

politiques dans le secteur de la santé, qui évitent aux pauvres de devoir assumer des coûts exorbitants pour se faire soigner, et, si possible, des politiques visant à atténuer les fluctuations excessives des prix des denrées alimentaires.

17. À plus long terme, les pays doivent procéder à des investissements afin de réduire les facteurs de vulnérabilité économique et les inégalités, renforcer leurs capacités pour mieux résister aux chocs, maintenir leurs dépenses de santé et autres dépenses sociales et faire usage d'instruments d'action publique propres à créer des environnements alimentaires plus sains. Pour ce faire, ils devront trouver le juste dosage de politiques et d'investissements, qui permette de réaliser une transformation structurelle inclusive qui soit également de nature à libérer l'économie de sa dépendance à l'égard des produits, tout en favorisant la réduction de la pauvreté et des inégalités au sein de la société.

18. Ces mesures et ces investissements à court et à long termes nécessiteront de réaliser des économies. Il est important que les pays renforcent leurs capacités dans ce domaine lorsque l'économie est en pleine croissance en utilisant les instruments disponibles (stabilisateurs fiscaux automatiques, fonds de stabilisation, fonds d'investissement souverains, normes macroprudentielles, etc.). De plus, il est évidemment crucial qu'ils investissent ces économies de manière judicieuse.